

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de construction et d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque au sol, lieux-dits Malavet à Génébrières et Le Tordre à Léojac-Bellegarde et portant sur la demande de délivrance de deux permis de construire

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 19 juin 2024 à 09h00 au 18 juillet 2024 à 17h00, sur le territoire des communes de Génébrières et de Léojac-Bellegarde, relative à la demande de la SAS ENI Plénitude Renewables France portant sur le sujet sus-visé.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Pascal OBERLING (pascal.oberling@eniplenitude.es).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- dans les mairies de Génébrières et de Léojac-Bellegarde,
- sur le lien : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>
- de manière dématérialisée, en version téléchargeable, à la mairie de Génébrières

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé dans les mairies de Génébrières et de Léojac-Bellegarde aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Génébrières, 223 VC1 82230 GENE BRIERES, siège de l'enquête,
- soit à partir du site Internet, en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton "**Déposer une observation**",
- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire enquêteur, M. Patrick LEGRAND, tiendra les permanences suivantes :

- le mercredi 19 juin 2024, de 09h00 à 12h00, à la mairie de Génébrières ;
- le vendredi 5 juillet 2024, de 09h00 à 12h00, à la mairie de Léojac-Bellegarde ;
- le jeudi 11 juillet 2024, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Génébrières ;
- le jeudi 18 juillet 2024, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Léojac-Bellegarde.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Génébrières et de Léojac-Bellegarde ainsi que sur le site Internet des services de l'État : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr), pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de délivrance des deux permis de construire par arrêté préfectoral .